

## COMMUNIQUE DE PRESSE

10/02/2021 POUR DIFFUSION LIBRE ET IMMEDIATE

### LA CCI MAYOTTE FACE A LA CRISE COVID-19 - Organisation des services aux entreprises et cellule d'urgence

La CCI Mayotte en partenariat avec les services de l'Etat (DRFIP, CSSM, SGAR, DIECCTE) et le CD réactive la cellule d'urgence entreprise. L'objectif est de mettre à la disposition des chefs d'entreprise un guichet unique d'information et d'accompagnement à l'accès aux différentes aides en vigueur pour les entreprises.

#### Elle se traduit par la mise en place des services suivants :

- Un standard unifié pour répondre aux demandes récurrentes des entrepreneurs et créateurs d'entreprises ;
- Un service back office d'accompagnement personnalisé
- Une communication sectorielle sous formes de webinaires s'adressant aux secteurs les plus impactés par la crise (commerce, tourisme) et sur la réglementation fiscale ZFANG ;
- Une cartographie des commerces ouverts et points sanitaires à destination du grand public **(disponible très prochainement)**
- Une marketplace dédiée aux petits commerçants et TPE locales **(disponible très prochainement)**

#### La cellule a pour mission d'assurer :

- L'information et l'envoi de notices et de procédures destinées aux entreprises et créateurs d'entreprise ;
- L'accompagnement individuel dans les démarches, notamment ceux des guichets électroniques ;
- La détection des cessations de paiement et l'escalade de traitement auprès de nos partenaires institutionnels ;
- L'organisation de webinaires dédiés aux secteurs d'activités les plus touchés ;
- La consolidation des questions en provenance des différents acteurs économiques ;
- La remontée de l'information terrain auprès des services de l'Etat pour adapter les mesures en faveur de Mayotte.

#### Les webinaires sectoriels :

Trois webinaires d'une durée d'une heure maximum et diffusés sur nos réseaux sociaux (Facebook Live) et à la radio seront organisés durant cette période de crise, animés par les services de l'Etat, DRFIP, CSSM, SGAR, DIECCTE et le Conseil Départementale.

#### Les thématiques sont les suivants :

1. **La réglementation Fiscale et notamment le dispositif ZFANG (Zone franche d'activité Nouvelle génération)**  
Dispositif relatif aux entreprises localisés dans les DOM peut permettre de bénéficier d'abattements fiscaux conséquents.  
**(Avec l'intervention du DRFIP, le vendredi 12 février 2021, de 9h00 à 10h00)**
2. **Le secteur du commerce (le mardi 16 février 2021, de 10h00 à 11h00)**
3. **Le secteur du tourisme (le jeudi 18 février 2021, de 10h00 à 11h00)**



Contact presse :

Nadia AHMED – 06 39 61 35 91– [n.ahmed@mayotte.cci.fr](mailto:n.ahmed@mayotte.cci.fr)

Yanina MOGNE-MALI - [myanina@mayotte.cci.fr](mailto:myanina@mayotte.cci.fr)